



Mairie de La Brée Les Bains

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Municipal du 9 avril 2025

Convoqué le 3 avril 2025 et réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVRIER, Le Maire.

N°	Sujet	Décision
	Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 mars 2025	Unanimité
1	FINANCES LOCALES – Approbation du Compte Financier Unique 2024 : Budget principal Commune	Unanimité
2	FINANCES LOCALES – Validation du Compte Financier Unique 2024 : Budget annexe CAMPING	Unanimité
3	FINANCES LOCALES – Affectation des résultats de l'exercice 2024 : budget principal COMMUNE	Unanimité
4	FINANCES LOCALES – Affectation des résultats de l'exercice 2024 : budget annexe CAMPING	Unanimité
5	FINANCES LOCALES – Vote des taux d'imposition 2025	Unanimité
6	FINANCES LOCALES – Vote du budget primitif 2025 de la Commune	Unanimité
7	FINANCES LOCALES – Vote du budget primitif 2025 du Camping	Unanimité
8	FINANCES LOCALES – Affectation des subventions de fonctionnement et d'équipement 2025	Unanimité
9	FINANCES LOCALES – Affectation des subventions aux associations et autres personnes de droit privé 2025	Unanimité
10	FINANCES LOCALES – Budget de la Commune : Provision pour risques et charges financières	Unanimité
11	INTERCOMMUNALITÉ – Mise en place d'un fonds de concours pour le financement du terrain de football synthétique – Complexe sportif de l'Oumière	Unanimité
12	INTERCOMMUNALITÉ - Instauration du régime de l'autorisation préalable de changement d'usage des locaux d'habitation en meublés de tourisme et de la déclaration préalable soumise à enregistrement	Unanimité
13	PETR MARENNES OLÉRON – Convention de mise à disposition du Système d'Information Territoriale du Pôle Marennes Oléron	Unanimité
14	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – SEMIS (Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge) : délibération donnant quitus sur la gestion de l'exercice 2023	Unanimité

Décisions du Maire : Néant

Affiché le : 11 AVR. 2025

Le Maire,


Philippe CHEVRIER

Les règles de publicité des actes des communes sont modifiées depuis de juillet 2022 L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret d'application qui s'en est suivi

Liste des délibérations

L'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.